

N°483

20 DÉCEMBRE 19

MÉTÉO DU WEEKEND



INFOS DISTRICT

CALENDRIER DES
FORMATIONS

FOOTBALL
D'ANIMATION

CSG & SR

FOOT



BILAN 2018-2019

Clip rapport moral



Cliquez sur la vidéo pour lecture

ÉLUE DE PERMANENCE



Mme Jessica ABRIN sera à votre écoute durant les week-end du 21/22 décembre 2019 et 4/5 janvier 2020 au **06 50 13 11 45**



seine saint denis
LE DÉPARTEMENT



Crédit Mutuel



DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL 65/75 avenue Jean Mermoz 93120 La Courneuve

Tel: 01.48.19.89.40 / mail: secretariat@district93foot.fff.fr / site officiel: district93foot.fff.fr

Twitter [@District93foot](https://twitter.com/District93foot) Facebook [@District93foot](https://www.facebook.com/District93foot) Instagram [@District93football](https://www.instagram.com/District93football)

Horaires d'Ouverture

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	<i>Fermé</i>	14h00 - 18h00
MARDI	10h00 - 13h00	14h00 - 18h00
MERCREDI	10h00 - 13h00	14h00 - 18h00
JEUDI	10h00 - 13h00	14h00 - 18h00
VENDREDI	10h00 - 13h00	14h00 - 18h00
SAMEDI	<i>Fermé</i>	<i>Fermé</i>
DIMANCHE	<i>Fermé</i>	<i>Fermé</i>

Fermeture du District

Le District de la Seine-Saint-Denis de football fermera le 20 décembre 2019 à 12h00 et rouvrira le 06 janvier 2020 à 14h00.

D'ici là, passez tous de bonnes fêtes de fin d'année !

Ps : la permanence téléphonique est assurée par Mme. Jessica ABRIN durant les deux prochains week-end à savoir :

- *21 et 22 décembre 2019 au 06 50 13 11 45*
- *04 et 05 janvier 2020 au 06 50 13 11 45*



Détection U14 Féminine – 1er Tour

Le 1er tour de détection U14 Féminine aura lieu le mercredi 15 janvier 2020 au Stade Pablo Neruda – rue des Huleux à Stains

Le rendez vous est à 13h30 (autorisation parentale obligatoire)

Liste des clubs qui ont inscrit des joueuses en [CLIQUANT ICI.](#)

Vous pouvez encore inscrire des joueuses via ce contact: technique@district93foot.fff.fr

Retour en images sur le plateau U9 découverte Futsal à l'Île Saint-Denis

Le Samedi 14 décembre 2019 à eu lieu au Gymnase Alice Milliat à l'Île Saint Denis un plateau futsal découverte catégorie U9. Avec la participation de Montreuil AC, Clichois UF, Les Artistes, et du club local AFC Ile Saint Denis.

Merci à l'encadrement pour le bon déroulement de cette matinée ainsi qu'à la ville de l'Île Saint Denis pour le prêt de son Gymnase. Toutes les images disponibles [en CLIQUANT ICI.](#)

Calendrier des formations

	DATE	ACTION	DE- TAILS	SITE	PLAC ES
JANVIER	23 et 24	MODULE	U17/ U19	District de la Seine Saint Denis, 65-75 avenue Jean Mermoz 93120 La Courneuve	20
	30 et 31	MODULE	U13	Stade Jean Bouin, 106 avenue Charles Floquet 93150	18
FEVRIER	3 et 4	MODULE	U9	Stade Georges Foulon, avenue de Verdun 93330 Neuilly sur Marne	22
	13 et 14	MODULE	U11	LIEU A DEFINIR	22
	20 et 21	MODULE	U15	District de la Seine-Saint-Denis, 65-75 avenue Jean Mermoz 93120 La Courneuve	22
	24 et 25	MODULE	U13	Stade Jean Guimier, 15 rue Pasteur 93230	22

PROCESS D'INSCRIPTION des Modules de Formation

- Etre titulaire d'une licence FFF sur la saison 2019/2020 comportant le cachet médical validé.

Pour les licences non visées par un médecin:

- Fournir un certificat médical de moins de 3 mois d'aptitude à la pratique du football et à son enseignement.

-Inscription uniquement en ligne sur le site du District, en adressant le règlement dans les 10 jours (délai de rigueur), d'un montant de **80 euros** pour les frais pédagogiques et **20 euros** pour les repas, soit **100 euros** à l'ordre du District de la Seine-Saint-Denis de football, **sans le règlement votre inscription sera retirée.**

- Une formation se déroule avec un minimum de 16 stagiaires et un maximum de 22.

- Les dossiers d'inscription complets seront retenus dans l'ordre d'arrivée.

Rappel :

-Gratuité pour les filles hormis une participation de 20€ pour les repas (obligatoire).

PARCOURS D'EXCELLENCE SPORTIVE (P.E.S)

Stage U14 M (année 2006)

Jeudi 2 et vendredi 3 janvier 2020 au stade Belval, rue de Flore 93600 Aulnay- sous-Bois.

1^{er} tour U14 F (année 2006)

Mercredi 15 janvier 2020 au stade Pablo Néruda, rue des Huileux 93240 Stains.

FOOTBALL D'ANIMATION

Plateaux U6, U7, U8, U9

Samedi 11 janvier 2020 (toutes les informations seront disponibles sur le site du District dans la rubrique foot animation).

FUTSAL

Détections U18 Garçons (nés en 2002/2003).

Lundi, 13, 20, 27 janvier 2020 au gymnase Jean Guimier, rue Sente de l'Esseau 93120 la Courneuve

Lundi, 3 février 2020 au gymnase Jean Guimier, rue Sente de l'Esseau 93120 La Courneuve

Tournois Futsal prestige 93 U13 et U15

Samedi 11 janvier 2020 tournoi U13 au Palais des sports Pierre Machon, 156 Boulevard Jean Mermoz 93380 Pierrefitte

Samedi 18 janvier 2020 tournoi U15 au gymnase Joliot Curie, Avenue Jean Jaures 93700 Drancy

Commission Sportive Générale

Réunion du 20/12/2019

- **En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement,**
- **En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,**
- **En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.**

- **Pour les rencontres pour lesquelles il est recouru à une feuille de match papier** (notamment pour les compétitions en cas de défaillance de la Feuille de Match Informatisée) : la présentation des licences est effectuée sur l'outil Footclubs Compagnon.
- A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle(s)-ci. Dans ce cas :
- Il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football ou la demande de licence avec la partie relative au contrôle médical dûment complété dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- L'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition même si le club adverse ne dépose pas de réserves.
- Si un joueur ne présente pas sa licence dans les conditions susvisées, le club doit présenter :
 - une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné, la copie d'une pièce d'identité étant toutefois considérée comme une pièce d'identité non officielle et étant saisie par l'arbitre dans les conditions définies à l'alinéa 3 du présent article.
- la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

En résumé :

FMI : Tablette du club recevant

Feuille de match papier :

Sur Footclubs Compagnon (application)
ou

Licences imprimées par le club sur papier
ou

Présentation pièce d'identité avec photo et demande de licence
2017/2018 ou certificat médical

Toutes les demandes de changement (horaire/terrain) doivent passer par Footclubs pour que votre adversaire en prenne connaissance et donne son accord le cas échéant.

Dans le cas où vous êtes club extérieur et que votre adversaire est absent, n'oubliez pas de vous munir d'une feuille de match papier, remplissez votre composition d'équipe, faites tamponner votre présence si possible par le gardien du stade et transmettez la feuille au District dans les 48 heures qui suivent la rencontre.

Matches remis :

Seniors

D1 Stade de l'Est/As Bondy : 16/2/20
D1 As Bondy/Montreuil Fc 2 : 9/2/20
D2 A Espérance Aulnaysienne 2/Ofc Couronnes : 22/12/19
D2 A Bagnolet Fc/As Paris : 12/1/20
D2 A Red Star Fc 3/Villepinte Fc : 9/2/20
D2 A Villepinte Fc/Sfc Neuilly 2 : 16/2/20
D2 B Af Epinay 2/Sc Dugny : 3/2/20
D2 B Usm Gagny/Sc Dugny : 12/1/20
D2 B Cs Berberes/Usm Gagny : 22/12/19
D3 A Romainville Fc 2/Enfants de la Goutte d'Or : 12/1/20
D3 A Es Stains 2/Flamboyants de Villepinte 2 : 12/1/20
D3 A Neuilly Plaisance Sports/Bagnolet Fc 2 : 12/1/20
D3 B Stade de l'Est 2/Cs Villetaneuse : 9/2/20
D3 B Uf Clichois 2/Fc Coubronnois : 22/12/19
D3 B Uf Clichois 2/Esd Montreuil : 12/1/20

D4 B Fa Le Raincy 2/As Plaine Victoire : 12/1/20
D4 B Ofc Couronnes 2/Neuilly Plaisance Sports 2 : 12/1/20
D4 B Js Bondy/Sc Dugny 2 : 12/1/20
D4 B Ofc Couronnes 2/Éfe Sport : 22/12/19
D5 A Enfants de la Goutte d'Or 2/Fc Coubronnois 2 : 22/12/19
D5 A Af Paris 18/Pierrefitte Fc 2 : 12/1/20
D5 A Af Paris 18/Fc Coubronnois 2 : 16/2/20
D5 A Enfants de la Goutte d'Or 2/Af Paris 18 : 9/2/20
D5 A Enfants de la Goutte d'Or 2/Ass Noiséenne 2 : 16/2/20
D5 A Enfants de la Goutte d'Or 2/Neuilly Plaisance Fc : 23/2/20
D5 A Enfants de la Goutte d'Or 2/Esd Montreuil 3 : 15/3/20
D5 A Enfants de la Goutte d'Or 2/Usm Gagny 2 : 5/4/20
D5 B As Paris 2/Sport Rue Prévention : 5/1/20
D5 B Etoiles d'Auber/As Paris : date à fixer
D5 B Montreuil Souvenir/Renaissance Figuiq : 12/1/20

U20

Antillais Paris 19è/OI Pantin : 9/2/20
Us Paris XI/Cosmos Fc : 12/1/20
Us Paris XI/Es Parisienne : 16/2/20
Bagnolet Fc/Us Paris Xi : 9/2/20
Es Parisienne/Es Stains : 22/12/20
Sfc Neuilly/Us Paris XI : date à fixer
OI Pantin/Bagnolet Fc : date à fixer

U18

*D1 Tremblay Fc/Villepinte Fc : date à fixer
*D1 OI Noisy le Sec Banlieue 93/Sevran Fc : date à fixer
D2 A Af Paris 18/As Bondy : 2/2/20
D2 A Af Paris 18/OI Noisy le Sec Banlieue 93 2 : 26/1/20
D2 B Bourget Fc/Esd Montreuil : 26/1/20
D2 B Uf Clichois/Blanc Mesnil Sf 2 : 26/1/20
D3 A Esc Paris 20/Antillais Paris 19è : 12/1/20
D3 A Cosmos Fc/Sc Dugny 16/2/20
D3 A Stade de l'Est/Paris International : 12/1/20
D3 A Stade de l'Est/Esc Paris 20 : 16/2/20
D3 A Cs Berberes/Espérance Aulnaysienne 2 : 12/1/20
D3 A Espérance Paris 19è 2/Cs Berberes : 9/2/20

D3 A Espérance Paris 19è 2/Cosmos Fc : 12/1/20
D3 A Espérance Aulnaysienne 2/Stade de l'Est : 16/2/20
D3 A Sfc Neuilly 2/Ofc Couronnes : 12/1/20
D3 A Cs Berberes/Sc Dugny : 23/2/20
D3 B Sfc Neuilly 2/Ofc Couronnes 2 : 12/1/20
D3 B Fc Les Lilas 2/Drancy Fc : 12/1/20
D3 B Paris Sport Culture/Championnet Sports : 12/1/20
D3 B Drancy Fc/Fc Coubronnois : 22/12/19
D3 B Bagnolet Fc/Paris Sport Culture : 22/12/19
D3 C As Bondy 2/Flamboyants de Villepinte : 12/1/20
D3 C Flamboyants de Villepinte/Montreuil Fc 2 : 9/2/20

U16

D2 A Af Paris 18/Es Stains : 9/2/20
D2 A Ofc Couronnes 2/Sevran Fc : 12/1/20
D2 A Af Paris 18/Villemomble Sports 2 : 22/12/19
D2 A Ofc Couronnes 2/As Jeunesse Aubervilliers 2 : 26/2/19
D2 A Ofc Couronnes 2/Drancy Fc : 9/2/20
D2 B Fa Le Raincy/Fc Les Lilas 2 : 26/1/20
D2 B Fc Les Lilas 2/So Rosny : 12/1/20
D2 B Espérance Aulnaysienne 2/Tremblay Fc 2 : 2/2/20
D2 B Usm Gagny/Tremblay Fc 2 : 26/1/20
D3 A Paris International/Neuilly Plaisance Fc : 9/2/20
D3 A Fc Aulnay/As Paris : 12/1/20
D4 A Ca Romainville/Esd Montreuil 2 : 12/1/20
D4 A Blanc Mesnil Sf 3/Montfermeil Fc 3 : 12/1/20
D4 A Villemomble Sports 3/Vaujourns Fc : 12/1/20
D4 A Villemomble Sports 3/Blanc Mesnil Sf 3 : 15/3/20
D4 A Usm Audonienne/Blanc Mesnil Sf 3 : 16/2/20
D4 A Montfermeil Fc 3/Cosmos Fc : 15/3/20
D4 A Vaujourns Fc/Cosmos Fc : 15/3/20
D4 A Blanc Mesnil Sf 3/Esd Montreuil 2 : date à fixer
D4 A Sport Rue Prévention/Blanc Mesnil Sf 3 : date à fixer
D4 A Ca Romainville/Blanc Mesnil Sf 3 : 22/12/19
D4 A Esd Montreuil/Cosmos Fc : date à fixer
D4 A Esd Montreuil 2/Usm Audonienne : 9/2/20
D4 A Cosmos Fc/Blanc Mesnil Sf 3 : 9/2/20
D4 A Sport Rue Prévention/Usm Audonienne : 12/1/20
D4 B Esc Paris 20è/Epp Gervaisienne : 12/1/20
D4 B Csm Ile St Denis/As La Courneuve 2 : 12/1/20
D4 B Esd Montreuil /Fc Solitaires Paris 19è 2 : 12/1/20

D4 B OI Pantin/Esc Paris 20 : 22/12/19
D4 B Epp Gervaisienne/Uf Clichois 2 : 23/2/20
D4 B As La Courneuve 2/Enfants de la Goutte d'Or : 22/12/19
D4 B Esc Paris 20è/OI Pantin : 2 : 16/2/20
D4 B Esc Paris 20è/As Stains 93 : 9/2/20
D4 B Fc Solitaires Paris 19è 2/Sfc Neuilly 3 : 15/2/20
D4 C Stade de l'Est/Es Parisienne 2 : 22/12/19
D4 B Cs Villeteuse 2/Uf Clichois 2 : 26/1/20
D4 B Enfants de la Goutte d'Or/Csm Ile St Denis : 9/2/20
D4 B Es Stains 2/Epp Gervaisienne : 12/1/20
D4 B Es Stains 2/OI Pantin : 16/2/20
D4 B Es Stains 2/Fc Solitaires Paris Est 2 : 9/2/20
D4 B Uf Clichois 2/Es Stains 2 : 15/3/20
D4 B Csm Ile St Denis/Es Stains : 23/2/20
D4 B Es Stains 2As Stains 93 : 5/4/20
D4 B Esd Montreuil/Es Stains : 10/5/20
D4 B Es Stains 2/Cs Villeteuse 2 : 21/5/20
D4 B Enfants de la Goutte d'Or/Es Stains 2 : 14/3/20
D4 B Sfc Neuilly 3/Es Stains 2 : 8/5/20
D4 C Af Paris 18 2/Championnet Sports : 16/2/20
D4 C Af Paris 18 2/Etoile Fc Bobigny : date à fixer
D4 C Fc Coubronnois/OI Pantin 2 : 15/3/20
D4 C Etoile Fc Bobigny/Championnet Sports : 12/1/20
D4 C Es Parisienne 2/Af Paris 18 2 : 12/1/20
D4 C Etoile Fc Bobigny/Stade de l'Est : 9/2/20
D4 C Sfc Neuilly 2/Etoile Fc Bobigny : 16/2/20
D4 C Sfc Neuilly 2/So Rosny 2 : 22/12/19
D4 C Etoile Fc Bobigny/Af Paris 18 2 : 23/2/20

U14

D1 Montfermeil Fc 2/Espérance Aulnaysienne : 21/12/19
D2 B Fc Bourget/OI Noisy le Sec Banlieue 93 : 18/1/20
D3 B Tremblay Fc 2/Cosmos Fc : 11/1/20
D3 B So Rosny/Cosmos Fc : 8/2/20
D3 B OI Pantin/Usm Audonienne : 11/1/20
D3 B As Bondy 2/Af Paris 18 : 11/1/20
D3 B Af Bobigny 2/Cosmos Fc : 25/1/20
D3 B Af Paris 18/Af Bobigny 2 : 18/1/20
D3 B Cosmos Fc/Af Paris 18 : 21/3/20
D3 B As Bondy 2/Af Paris 18 : 21/12/19

D4 A Fc Aulnay 2/Af Paris 18 2 : 21/12/19
D4 A Fcm Aubervilliers 2/Af Paris 18 2 : 18/1/20
D4 A Af Paris 18 2/Romainville Fc 2 : 15/2/20
D4 B Fc Coubronnois/Uf Clichois 2 : date à fixer
D4 C Bourget Fc/Esd Montreuil : 18/1/20
D4 C Fc Les Lilas 3/Bourget Fc 2 : 8/2/20
D4 D OI Pantin 2/Fc Solitaires Paris 19è 2 : 21/12/19
D5 A Bagnolet Fc 2/Flamboyants de Villepinte 2 : 18/1/20
D5 A As Stains 93/Bagnolet Fc : date à fixer
D5 B Espérance Paris 19è 4/Neuilly Plaisance Sports 2 : 11/1/20
D5 C As Stains 93 2/Esd Montreuil 2 : 7/3/20
D5 C As Stains 93 2/Paris International : 12/1/20
D5 C Csm Ile St Denis/As Stains 93 2 : 18/1/20
D5 C Fc Livry Gargan 2/As Stains 93 2 : 15/2/20
D5 C As La Courneuve 2/As Stains 93 2 : 22/2/20
D5 C Paris International/Esd Montreuil 2 : 8/2/20
D5 D Villepinte Fc 2/Neuilly Plaisance Fc 2 : 8/2/20
D5 D Sport Rue Prévention/Villepinte Fc 2 : 22/2/20
D5 D Neuilly Plaisance Fc 2/Montreuil Fc 2 : 15/2/20
D5 D Neuilly Plaisance Fc 2/Bagnolet Fc 2 : 18/1/20
D5 D Sport Rue Prévention/Bourget Fc 3 : 8/2/20
D5 D Montreuil Fc 2/As Paris 2 : 11/1/20
D5 D As Paris 2/Usm Audonienne 2 : 22/2/20
D5 D Sport Rue Prévention/As Paris 2 : 15/2/20
D5 D Neuilly Plaisance Fc 2/Sport Rue Prévention : 18/1/20
D5 D Bagnolet Fc 2/As Paris 2 : 9/2/20
D5 D Sport Rue Prévention/Montreuil Fc 2 : 29/3/20
D5 B Paris Sport Culture 2/Junior Académie de Paris : 9/2/20

CDM

D2 Js Bondy/Neuilly Plaisance Sports : 26/1/20
D2 Js Bondy/Af Bobigny : 22/12/19
D2 Bourget Fc/Championnet Sports : 12/1/20

Anciens

D2 A So Rosny/Renaissance Figuié : 26/1/20
D2 B Usm Gagny/Villemomble Sports : 12/01/20
D2 B Amicale Antillais du 93/Electricité de Paris 2 : 9/2/20
D3 Fa Le Raincy/Antillais Aulnay : 12/1/20
D3 Antillais Aulnay/Crampons Parisiens : 16/2/20

D3 Antillais Aulnay/Uf Clichois 2 : 23/2/20
D3 Es Stains/Antillais Aulnay : 10/5/20
D3 So Rosny 2/Villepinte Fc : 12/1/20
D3 Villepinte Fc/OI Pantin : 16/2/20
D3 Montreuil Souvenir/So Rosny 2 : 16/2/20
D3 OI Pantin/Es Parisienne 2 : 23/2/20
D3 Es Stains 2/Antillais de Paris 19è : 12/1/20
D3 Portugais Noisy le Grand/Es Parisienne 2 : 16/2/20
3D So Rosny 2/Antillais de Paris 19è : 23/2/20
D3 Montreuil Souvenir/Portugais Noisy le Grand : 12/1/20

Super Vétérans

Poule A Bagnolet Fc/Amicale Fc : 22/12/19
Poule A Stade de l'Est/Ja Drancy :9/2/20
Poule A Amicale Fc/Tremblay Fc :9/2/20
Poule C Antillais Aulnay/Flamboyants de Villepinte : 12/1/19
Poule C Bagnolet Fc 2/Vaujourns Fc : 12/1/20
Poule C Neuilly Plaisance Sports/Fc Livry Gargan : 22/12/19
Poule C Bagnolet Fc 2/Fc Livry Gargan : 26/1/20
Poule C Montfermeil Fc/Fc Livry Gargan : 12/1/20
Poule D Antillais Aulnay/Benfica Portugais Paris 19è : 15/3/20
Poule D Blanc Mesnil Sf 2/Flamboyants de Villepinte : 22/2/20

55 ans

Fc Coubronnois/Blanc Mesnil Sf 2 : 26/1/20
Fc Coubronnois/As La Courneuve : 12/1/20

Futsal

D1 Vue d'Ensemble/Afc Ile St Denis : 27/2/20
D1 Es Parisienne/Drancy Futsal : 2/3/20
D1 Vue d'Ensemble/Drancy Futsal : 16/1/20
D1 Drancy Futsal/Ab St Denis : 21/3/20
D1 Cité Sport et Culture 2/Drancy Futsal : 18/4/20
D1 Montreuil Ac/Es Parisienne : 10/2/20
D1 Ac Montreuil/Karma Fsc Bobigny : 13/1/20
D1 Karma Fsc Bobigny/Drancy Futsal : 21/12/19
D1 Paris Lilas Futsal/Espace Jeunes Charles Hermite : 11/1/20
D1 Cité Sport et Culture 2/Espace Jeunes Charles Hermite : 11/1/20
D1 Cité Sport et Culture 2/Afc Ile St Denis : date à fixer

D1 Drancy Futsal/Afc Ile St Denis : 29/2/20
D1 Es Parisienne/Sport Ethique Livry : 13/1/20
D2 A Us Speals/Office Municipal Aubervilliers 2 : 7/2/20
D2 A Sevrans Fu 2/Nouveau Souffle Fc 2 : date à fixer
D2 A Espérance Paris 19è/Aulnay Futsal 2 : 15/2/20
D2 A Office Municipal Aubervilliers 2/Sevrans Fu 2 : 11/1/20
D2 A Us Speals/Jeunesse Aulnay : 20/12/19
D2 A Vivacité/Espérance Paris 19è : 11/1/20
D2 A Sofa 93/Office Municipal Aubervilliers 2 21/12/19
D2 A Sofa 93/Us Speals : date à fixer
D2 A Us Speals/Drancy Futsal 3 : 10/1/20
D2 A Sevrans Fu 2/Almaty Bobigny Futsal : 9/2/20
D2 A Us Speals/Office Municipal Aubervilliers 2 : 7/2/20
D2 A Almaty Bobigny Futsal/Us Speals : 15/2/20
D2 A Jeunesse Aulnay/Almaty Bobigny Futsal : 20/3/20
D2 A Jeunesse Aulnay/Espérance Paris 19è : 22/2/20
D2 A Vivacité/Nouveau Souffle Fc 2 : 21/12/19
D2 B Drancy Futsal 2/Sc Dugny : 16/1/20
D2 B Drancy Futsal 2/Dans la Maison : 9/1/20
D2 B Drancy Futsal 2/As Jeunesse Aulnaysienne : 19/3/20
D2 B Vue d'Ensemble 2/Drancy Futsal 2 : 15/2/20
D2 B Aulnay Nord Plus/Pierrefitte Fc 2 : 9/2/20
D2 B Vue d'Ensemble 2/Drancy United : 29/2/20
D2 B Jeunesse Aulnay 2/Dans la Maison : 14/2/20
D2 B Csp 10/Aulnay Nord Plus : 28/2/20
D2 B Espérance Paris 19è 2/Jeunesse Aulnay 2 : 29/2/20
D2 B Es Parisienne 2/Csp 10 : 9/1/20
D2 B Vue d'Ensemble 2/Espérance Paris 19è 2 : 8/2/20
D2 B Espérance Paris 19è 2/Pierrefitte Fc 2 11/1/20
D2 B Dans la Maison/Csp 10 14/1/20
D2 B Pierrefitte Fc 2/Vue d'Ensemble 2 20/12/19
D2 B Drancy United/Jeunesse Aulnay 2 : 13/1/20
D2 B Aulnay Nord Plus/Pierrefitte Fc 2 : date à fixer
D2 B Vue d'Ensemble 2/Es Parisienne 2 : 4/4/20

Statuts et Règlements

Rappel : Les joueurs, éducateurs et dirigeants convoqués en Commission doivent se présenter devant les Commissaires munis de leurs licences ou en cas d'oubli, d'une pièce d'identité officielle, permettant à la Commission de s'assurer de leur identité.

Réunion du 19 Décembre 2019

Présents : M. Gérard VIVARGENT (Président), MM. Marcel FRIBOULET, Jamal SOUADJI, Manuel COBO, Tobias MOLOSSI, Mohamed RAOUADI (CDA).

Excusés : Mme Djaimila BENSLIMANE (CD), M. Jack BLACHERE.

Assiste : M. Eric TEURNIER (Administratif).

Début de la réunion : 18h15

Seniors Coupe 56234.1 Ofc Couronnes/As Bondy du 8/12/19

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve portée sur la FMI par l'Ofc Couronnes sur : « la qualification et/ou la participation des joueurs MM. Sada KANTE, Florent BAMOUANGA de l'As Bondy susceptibles d'être en état de suspension lors de la rencontre »,

Constatant que l'appui de cette réserve par l'Ofc Couronnes est différent,

Prend connaissance de la réclamation de l'Ofc Couronnes sur : « la participation et la qualification des joueurs de l'As Bondy, MM. TRAORE n°1, BENOUMECHIARA n°2, DIABY n°3, RUIZ n°5, DIOP n°6, DIANIFABA n°7, MADELEINE n°8, DIALLO n°9, ZIANE n° 10, BEAUREGARD n°11, KHIAR n°12, DA VEIGA SEMEDO n°4, SY n°13, TRAORE n°14 » pour la dire recevable en la forme,

Après avoir demandé ses éventuelles observations à l'As Bondy,

Constatant que ce club n'a pas souhaité apporter de commentaires,

Après vérification de la licence de M. Karim KHIAR Lic. 2338015168 de l'As Bondy,

Constatant que cette licence a été enregistrée au 26/8/19,

Après vérification de la licence de M. Luigi MADELEINE Lic. 2543833807 de l'As Bondy,

Constatant que cette licence a été enregistrée au 2/9/19,

Après vérification de la licence de M. Kevin RUIZ Lic. 2398040486 de l'As Bondy,

Constatant que cette licence a été enregistrée au 8/7/19,

Après vérification de la licence de M. Alassane SY Lic. 2547825091 de l'As Bondy,

Constatant que cette licence a été enregistrée au 1/10/19,

Après vérification de la licence de M. Hassan TRAORE Lic. 2543553148 de l'As Bondy,

Constatant que cette licence a été enregistrée au 17/9/19,

Après vérification de la licence de M. Youssouf TRAORE Lic. 2544049501 de l'As Bondy,

Constatant que cette licence a été enregistrée au 2/9/19,

Après vérification de la licence de M. Sidi DIALLO Lic. 9602969065 de l'As Bondy,

Constatant que cette licence a été enregistrée au 5/11/19,

Après vérification de la licence de M. Rudy BEAUREGARD Lic. 2544598428 de l'As Bondy,

Constatant que cette licence a été enregistrée au 26/8/19,

Après vérification de la licence de M. Rayane BENOUMECHIARA Lic. 2338015168 de l'As Bondy,

Constatant que cette licence a été enregistrée au 26/8/19,

Après vérification de la licence de M. Dylan DA VEIGA SEMEDO Lic. 2544991555 de l'As Bondy,

Constatant que cette licence a été enregistrée au 15/7/19,

Après vérification de la licence de M. Bafode DIABY Lic. 2547805651 de l'As Bondy,

Constatant que cette licence a été enregistrée au 24/9/19,

Après vérification de la licence de M. Djibril DIANIFABA Lic. 9602687408 de l'As Bondy,

Constatant que cette licence a été enregistrée au 15/7/19,

Après vérification de la licence de M. Cheikh DIOP Lic. 9602434086 de l'As Bondy,

Constatant que cette licence a été enregistrée au 22/8/19,

Après vérification de la licence de M. Amine ZIANE Lic. 2318067828 de l'As Bondy,

Constatant que cette licence a été enregistrée au 1/10/19,

Constatant que tous ces joueurs étaient bien qualifiés pour participer à la rencontre en rubrique,

Considérant que l'As Bondy n'a pas enfreint l'article 89 des règlements généraux de la FFF,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réclamation no fondée, score acquis sur le terrain,

Débite Ofc Couronnes des frais de réclamation.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à

l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un événement appel.

Seniors D3 B 52016.1 Espérance Paris 19è 2/Fc Coubronnais du 17/11/19

La Commission,

Hors la présence de M. MOLOSSI qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la demande d'évocation de l'Espérance Paris 19è sur la participation de M. Vitor MATOS DA SILVA Lic. 2547233244 du Fc Coubronnais susceptible d'être suspendu lors de la rencontre en rubrique pour la dire recevable en la forme,

S'en saisit pour en faire évocation,

Après avoir demandé ses éventuelles explications au Fc Coubronnais,

Constatant que ce club n'a pas souhaité répondre,

Constatant que M. MATOS DA SILVA a écopé d'un match ferme de suspension à compter du 21/10/19,

Après vérification de la feuille de match du 27/10/19 Esd Montreuil/Fc Coubronnais en championnat Seniors D3 A,

Constatant que M. MATOS DA SILVA apparait sur cette FMI et qu'il ne purge pas ici son match de suspension,

Considérant que ce match est homologué au regard de l'article 21 du règlement sportif général du District,

Après lecture de la feuille de match du 10/11/19 Fc Coubronnais/Fc Aulnay 2 en championnat Seniors D3 A,

Constatant que M. MATOS DA SILVA apparait sur cette FMI et qu'il ne purge pas ici son match de suspension,

Considérant que ce match est homologué au regard de l'article 21 du règlement sportif général du District,

Constatant que la rencontre suivante est celle en rubrique,

Constatant que M. MATOS DA SILVA apparait sur cette FMI et qu'il a donc joué alors qu'en état de suspension,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit évocation fondée, match perdu par pénalité au Fc Coubronnais (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à l'Espérance Paris 19è 2 (3 points, 3 buts),

Débite Fc Coubronnais des frais d'évocation,

Inflige un match de suspension ferme à M. Vitor MATOS DA SILVA Lic. 2547233244 du Fc Coubronnais pour avoir joué alors que suspendu, à compter du 23/12/19.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Seniors D5 B 52302.1 Paris Sport Culture 2/Junior Académie de Paris du 15/12/19

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Après lecture du rapport du Président du club de Junior Académie de Paris qui explique s'être déplacé en Uber pour rallier le point de rendez-vous de ses joueurs, faute de transports en commun,

Constatant qu'il y joint les justificatifs de la société de transport,

Constatant une fois sur place (Créteil), qu'il est impossible d'emprunter le RER, la gare étant fermée, photo à l'appui,

Constatant que le Président du club appelle l'élue de permanence ainsi que son adversaire,

Constatant qu'il est impossible à ce club de rallier le 20^e arrondissement de Paris pour y jouer sa rencontre, tous les joueurs se déplaçant en transports en commun,

Considérant que ce club a effectué les démarches pour prévenir de ses difficultés,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match à jouer à une date à fixer par la Csg avec frais d'arbitrage à la charge de Junior Académie de Paris.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Seniors D1 F 52353.1 Noisy le Grand Fc/Féminin Villepinte du 7/12/19

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve de Féminin Villepinte sur la qualification et la participation de Mmes Paméla EJIRO Lic.2546376875, Maimouna TOUN-

KARA Lic. 2548436519, Mélina HADDAD Lic. 2548553913 de Noisy le Grand Fc au motif de sur classement interdit pour la dire recevable en la forme,
Après vérification de la licence de Mme Paméla EJIRO Lic. 2546376875,
Constatant que cette licence est de catégorie U16F,
Constatant l'absence de cachet indiquant que cette joueuse a obtenu un sur classement approuvé par la Commission Régionale Médicale,
Après vérification de la licence de Mme Maimouna TOUNKARA Lic. 254846519,
Constatant que cette licence est de catégorie U17F,
Constatant l'absence de cachet indiquant que cette joueuse a obtenu un sur classement approuvé par la Commission Régionale Médicale,
Après vérification de la licence de Mme Mélina HADDAD Lic. 2548553919,
Constatant que cette licence est de catégorie U16F,
Constatant toutefois qu'il est mentionné sur la FMI que cette joueuse n'a pas participé à la rencontre,
Constatant que ces deux joueuses ne pouvaient jouer avec l'équipe en rubrique,
Considérant que Noisy le Grand Fc n'a pas respecté l'article 73 des règlements généraux de la FFF,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

**Dit réserve fondée, match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à Noisy le Grand Fc pour en attribuer le gain à Féminin Villepinte (3 points, 0 but),
Débite Noisy le Grand Fc des frais de réserve.**

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U16 D4 A 53021.1 Villemomble Sports 3/Blanc Mesnil Sf 3 du 8/12/19

La Commission,

Hors la présence de MM. FRIBOULET, MOLOSSI qui ne participent, ni ne délibèrent sur cette affaire,

Après réception d'une feuille de match papier avec pour seule composition, l'équipe de Villemomble Sports,

Après lecture des observations d'après match indiquant que le responsable de Blanc Mesnil Sf n'avait pas accès pour obtenir les numéros des licences de ses joueurs, la tablette ne fonctionnant pas pour un problème de réseau,

Constatant que les deux coaches ont décidé de jouer la rencontre pour le « plaisir des joueurs »,
Constatant qu'un score de 4-0 apparait sur la feuille de match en faveur de Villemomble Sports,
Considérant qu'il est impossible d'homologuer la rencontre en l'état ne connaissant pas les joueurs de Blanc Mesnil Sf

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match à jouer à une date à fixer par la Csg,

Rappelle à l'ordre les dirigeants des deux équipes aux devoirs de leur charge en faisant disputer un match avec des joueurs non-inscrits sur la feuille de match, procès-verbal de la rencontre.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U14 D3 B 51359.1 OI Pantin/Cosmos Fc du 14/12/19

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Après lecture du rapport de l'arbitre qui explique qu'en vérifiant la vérification des licences du Cosmos Fc, les joueurs présents ne sont pas ceux validés par la FMI,

Constatant que le coach du Cosmos Fc présente une liste de licences,

Constatant que l'arbitre aurait récupéré une feuille blanche pour pallier à la FMI mais qu'il s'aperçoit qu'un joueur est de naissance 2004 (15 ans),

Après lecture du rapport du Cosmos Fc qui donne sa version que le match n'a pas eu lieu faute de feuille de match pour inscrire les joueurs,

Constatant que le référent arbitre aurait donné cette même version,

Considérant qu'il apparait que les deux clubs avaient l'intention de jouer et que l'OI Pantin n'avait pas l'intention de poser de réserves,

Considérant que l'arbitre aurait de son propre chef décidé de ne pas faire jouer la rencontre pour un problème administratif,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match à jouer à une date à fixer par la Csg avec frais d'arbitrage à la charge du Cosmos Fc.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U14 D4 A 51403.1 St Denis Us 3Af Paris 18 2 du 14/12/19

La Commission,

Hors la présence de M. SOUADJI qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Après lecture du rapport de l'Af Paris 18 qui indique que son équipe est arrivée avec 30 minutes de retard suite aux problèmes de grève dans les transports avec la fermeture de la ligne 13 du métro,

Constatant que l'Af Paris 18 a prévenu l'élue de permanence ainsi que l'arbitre de la rencontre,

Constatant que cette équipe a justifié sa présence par une attestation du gardien du stade de St Denis,

Considérant que ce club a effectué les démarches pour prévenir de ses difficultés,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match à jouer à une date à fixer par la Csg avec frais d'arbitrage à la charge de l'Af Paris 18.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U14 D4 B 51446.1 Sevrans Fc 2/Neuilly Plaisance Sports du 14/12/19

La Commission,

Hors la présence de M. FRIBOULET qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance d'une lettre anonyme d'un monsieur R.P. dénonçant une fraude sur identité dans l'équipe de Neuilly Plaisance Sports

Constatant que la commission ne tient pas compte de dénonciations anonymes,

Par ces motifs,

Prend note et passe à l'ordre du jour.

U14 D4 D 51538.1 Epp Gervaisienne/Enfants de la Goutte d'Or du 14/12/19

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Après lecture du rapport de l'arbitre mentionnant l'absence de chauffage et d'eau chaude dans les vestiaires,

Constatant qu'il joint une attestation du Centre Sportif de Bobigny indiquant un problème de ravitaillement de fuel,

Constatant la présence des deux équipes,

Considérant que les clubs ne sont pas responsables de cet état de fait,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match à jouer à une date à fixer par la Csg.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U14 D5 D 51710.1 As Paris 2/Villepinte Fc du 7/12/19

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de « l'évocation » de Villepinte Fc sur : « la qualification et la participation de tous les joueurs appartenant au club de l'As Paris, ces joueurs ne présentent pas les jours réglementaires de qualification »

Après avoir demandé ses observations à l'As Paris,

Constatant que ce club a souhaité répondre en rappelant les articles du règlement et précisant l'irrecevabilité de cette demande,

Considérant l'article 30 ter du règlement sportif général du District concernant les évocations,

Considérant que seule la commission a compétence pour faire évocation, le club devant en effectuer la demande,

Considérant que le grief reproché par Villepinte Fc n'entre pas dans les motifs cités dans l'article suscité,

Considérant que les motifs d'évocation au regard de cet article 30 ter du règlement sportif général du District sont :

La fraude sur identité d'un joueur,

L'infraction définie à l'article 207 des règlements généraux de la FFF,

La participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,

L'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Rejette l'évocation de Villepinte Fc comme irrecevable, score acquis sur le terrain,

Débite Villepinte Fc des frais d'évocation.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Forfaits

Coupe

U16 Villepinte Fc/**Fc Coubronnois** du 15/12/19

1^{er} Forfait

U16 D4 A Montfermeil Fc 3/**Esd Montreuil 2** du 15/12/19

U15 F Poule A Af Epinay/**Pierrefitte Fc** du 14/12/19

U15 F Poule B Ab St Denis/**Etoile Fc Bobigny** du 23/11/19

U14 D3 B Af Paris 18/**Espérance Aulnaysienne 2** du 14/12/19

U14 D5 A Cs Berbères/**Espérance Aulnaysienne 3** du 14/12/19

U14 D5 D As Paris 2/**Neuilly Plaisance Fc 2** du 14/12/19

U13 F Poule B Etoile Fc Bobigny/**Es Parisienne** du 23/11/19

U13 F Poule D Uf Clichois/**Tremblay Fc** du 23/11/19

U11 Critérium Fc Les Lilas/**Neuilly Plaisance Fc** du 14/12/19

U11 Critérium Fc Les Lilas 3/**Neuilly Plaisance Fc 3** du 14/12/19

U11 Critérium Noisy le Grand Fc 2/**OI Pantin 8** du 14/12/19

U11 F Poule C Tremblay Fc/**Ja Drancy 2** du 14/12/19

2è Forfait

Seniors D5 A Neuilly Plaisance Fc/**Fc Coubronnais 2** du 15/12/19
U14 D3 A Noisy le Grand Fc/**Cs Villetaneuse 2** du 14/12/19
U14 D3 B Af Bobigny 2/**Usm Audonienne** du 14/12/19
U14 D5 D Villepinte Fc 2/**Usm Audonienne 2** du 14/12/19

Forfait Général

Néant

Dossiers en cours

Seniors D2 A Espérance Aulnaysienne 2/As Paris du 14/12/19 : Réserve de l'As Paris sur le classement du terrain de son adversaire concernant le match en rubrique : En attente pour complément d'enquête

Seniors D5 A So Rosny/Ca Romainville 2 du 30/11/19 : Suspicion de feuille de match de complaisance, convocation de l'arbitre officiel pour le 8/1/20

Seniors D5 B As Paris 2/Epp Gervaisienne du 3/11/19 : Réclamation/ évocation de l'Epp Gervaisienne sur la participation d'un dirigeant susceptible d'être suspendu de l'As Paris ayant officié en tant qu'arbitre, observations reçues de l'Epp Gervaisienne, en attente pour complément d'enquête

U20 Sfc Neuilly/Es Stains du 1/12/19 : Réclamation de l'Es Stains pour faute technique d'arbitrage, transmis à la sous-commission des Lois du Jeu pour suite à donner

U18 D3 B Paris Sport Culture 2/Gournay Fc : Match non joué, en attente pour complément d'enquête

U14 D2 A Es Parisienne/Csl Aulnay 2 du 7/12/19 : Réclamation de l'Es Parisienne pour faute technique d'arbitrage, transmis à la sous-commission des Lois du Jeu pour suite à donner.

U14D5 D As Paris 2/Villepinte Fc 2 du 7/12/19 : Evocation de Villepinte Fc sur la qualification et la participation de tous les joueurs appartenant au club de l'As Paris, ces joueurs ne présentent pas les jours réglementaires de qualification : En attente d'observations de l'As Paris, statué le 19/12/19

Feuilles de matches non parvenues

Article 44 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis : Non envoi de la feuille de match ou de sa copie après trois réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle, un dernier envoi sera effectué sur la boîte électronique officielle du club avant sanctions, amende fixée dans l'annexe 3 du présent règlement et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un délégué officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

1^{ère} demande

Seniors D3 A **Enfants de la Goutte d'Or/Bourget Fc** du 15/12/19
Seniors D4 B **As Stains 93 2/Efe Sport** du 15/12/19
Seniors D5 B **Renaissance Figuig/As Paris 2** du 15/12/19
U15 F Poule A **Af Bobigny/Rc St Denis** du 14/12/19
U15 F Poule B **Antillais de Paris 19è/Etoile Fc Bobigny** du 14/12/19
U15 F Poule C **Bagnolet Fc/Ofc Couronnes** du 14/12/19
U15 F Poule C **So Rosny/Neuilly Plaisance Sports** du 14/12/19
U15 F Poule C **As Bondy/Stade de l'Est** du 14/12/19
U15 F Poule D **Uf Clichois/Montfermeil Fc** du 14/12/19
U15 F Poule D **Sevran Fc/Noisy le Grand Fc** du 14/12/19
U14 D4 C **Gournay Fc/Bourget Fc 2** du 14/12/19
U14 D4 D **Fc Solitaires Paris Est 2/Enfants de la Goutte d'Or** du 30/11/19
U14 D4 D **Epp Gervaisienne/Enfants de la Goutte d'Or** du 14/12/19
Cdm Coupe **Es Parisienne/Romainville Fc** du 15/12/19
Super Vétérans Poule B **Blanc Mesnil Sf/Sc Dugny** du 15/12/19
55 ans Critérium **Blanc Mesnil Sf/Esd Montreuil** du 15/12/19
Futsal D2 A **Office Municipal Aubervilliers 2/Almaty Bobigny Futsal** du 14/12/19
U13 F Poule B **Es Parisienne/Af Bobigny** du 14/12/19
U13 F Poule B **As Bondy/Etoile Fc Bobigny** du 14/12/19
U13 F Poule C **Bagnolet Fc/Fc Aulnay** du 14/12/19
U13 F Poule C **Fc Solitaires Paris Est/Csl Aulnay** du 14/12/19
U13 F Poule C **As Bondy 2/So Rosny** du 14/12/19
U13 Critérium **Af Bobigny/As Paris (équipes 1-2)** du 14/12/19
U13 Critérium **Montreuil Souvenir/Ja Drancy (équipes 1-2)** du 14/12/19
U13 Critérium **Etoile Fc Bobigny/Villemomble Sports (équipes 1-2)** du 14/12/19
U13 Critérium **Blanc Mesnil Sf/Cs Villetaneuse (équipes 1-2-3-4)** du 14/12/19
U13 Critérium **Fc Livry Gargan/Villemomble Sports (équipes 1-2-3-4)** du 14/12/19
U13 Critérium **So Rosny/Sfc Neuilly (équipes 1-2-3-4)** du 14/12/19
U13 Critérium **Flamboyants de Villepinte/Stade de l'Est (équipes 1-2-3-4)** du

14/12/19

U13 Critérium **Montfermeil Fc**/Usm Gagny (équipe 4) du 14/12/19

U13 Critérium **Ofc Couronnes**/Esd Montreuil (équipes 1-2-3-4) du 14/12/19

U13 Critérium **As Bondy**/Fa Le Raincy (équipes 1-2-3-4) du 14/12/19

U13 Critérium **Es Parisienne**/Espérance Académie Football Bobigny (équipes 1-2-3-4) du 14/12/19

U13 Critérium **Montreuil Fc**/OI Noisy le Sec Banlieue 93 (équipes 1-2-3-4) du 14/12/19

U13 Critérium **Sevrans Fc**/Af Paris 18 (équipes 1-2-3-4) du 14/12/19

U13 Critérium **As La Courneuve**/Neuilly Plaisance Fc (équipes 1-2-3-4) du 14/12/19

U13 Critérium **OI Pantin**/Fcm Aubervilliers (équipes 1-2-3) du 14/12/19

U13 Critérium **Montreuil Fc**/Csl Aulnay (équipes 5-6-7-8) du 14/12/19

U13 Critérium **Paris International**/Fc Solitaires Paris Est (équipes 1-2-3) du 14/12/19

U13 Critérium **Neuilly Plaisance Sports**/Ca Romainville (équipes 1-2-3) du 14/12/19

U13 Critérium **Csm Ile St Denis**/Uf Clichois (équipes 1-2) du 14/12/19

U13 Critérium **Espérance Paris 19è**/Championnet Sports (équipes 1-2) du 14/12/19

U13 Critérium **Antillais de Paris 19è**/Enfants de la Goutte d'Or (équipe 1) du 14/12/19

U11 F Poule A **Sc Dugny**/Bourget Fc du 14/12/19

U11 F Poule B **Fc Solitaires Paris Est**/OI Noisy le Sec Banlieue 93 du 14/12/19

U11 F Poule B **As Bondy**/Stade de l'Est du 14/12/19

U11 Critérium **Goumay Fc**/Villepinte Fc (équipes 1-2) du 14/12/19

U11 Critérium **Noisy le Grand Fc**/OI Pantin (équipe 1) du 14/12/19

U11 Critérium **Uf Clichois**/Af Bobigny (équipes 1-2) du 14/12/19

U11 Critérium **Cs Villetaneuse**/Usm Audonienne (équipes 1-2-3-4) du 14/12/19

U11 Critérium **Sfc Neuilly**/Fc Livry Gargan (équipes 1-2-3-4) du 14/12/19

U11 Critérium **Usm Gagny**/So Rosny (équipes 1-2-3-4) du 14/12/19

U11 Critérium **Stade de l'Est**/Flamboyants de Villepinte (équipes 1-2-3-4) du 14/12/19

U11 Critérium **Ofc Couronnes**/As Bondy (équipes 1-2-3-4) du 14/12/19

U11 Critérium **Csl Aulnay**/Af Epinay (équipes 1-2-3-4) du 14/12/19

U11 Critérium **Espérance Académie Football Bobigny**/Sevrans Fc (équipes 1-2-3-4) du 14/12/19

U11 Critérium **Pierrefitte Fc**/Es Parisienne (équipes 1-2-3-4) du 14/12/19

U11 Critérium **Af Paris 18**/Montreuil Fc (équipes 1-2-3-4) du 14/12/19

U11 Critérium **Montreuil Fc**/OI Pantin (équipes 5-6-7-8) du 14/12/19

U11 Critérium **St Denis Us**/Csm Ile St Denis (équipes 6-7) du 14/12/19

U11 Critérium **Enfants de la Goutte d'Or**/As Montreuil Bel Air (équipe 1) du 14/12/19

U11 Critérium **As Stains 93**/Villemomble Sports (équipe 1) du 14/12/19

2è demande :

U18 D3 B **Paris Sport Culture**/Gournay Fc du 8/12/19
U16 D1 **Montreuil Fc**/Uf Clichois du 8/12/19
U16 D4 A **Villemomble Sports 3**/Blanc Mesnil Sf 3 du 8/12/19
U14 D3 A **Cs Villetaneuse 2**/Montreuil Fc du 7/12/19
U13 F Poule C **So Rosny**/Montreuil Fc du 7/12/19
Super Vétérans Poule B **La Portugaise Porto**/Neuilly Plaisance Fc du 8/12/19
Futsal D1 **Espace Jeunes Charles Hermite**/Vue d'Ensemble du 7/12/19
Futsal D1 **Ab St Denis**/Es Parisienne du 7/12/19
Futsal D2 B **Pierrefitte Fc 2**/Dans La Maison du 6/12/19

3è et dernière demande

U16 D4 B **As Stains 93**/As La Courneuve 2 du 1/12/19
Cdm D2 **Oi Pantin**/Asa Haie Bertrand du 1/12/19
55 ans **Blanc Mesnil Sf**/Flamboyants de Villepinte du 1/12/19

Match perdu par pénalité pour non réception de la feuille de match après trois demandes :

U16 D4 A **VILLEMOMBLE SPORTS 3**/Usm Audonienne du 24/11/19
U15 F Poule C **NEUILLY PLAISANCE FC**/Ofc Couronnes du 23/11/19
Super Vétérans Poule D **BENFICA PORTUGAIS PARIS 19è**/Flamboyants de Villepinte du 24/11/19
U13 F Poule A **AS LA COURNEUVE**/Ab St Denis du 23/11/19
U13 Critérium **VILLEMOMBLE SPORTS** /Tremblay Fc (équipe 5) du 23/11/19
U13 Critérium **CS VILLETANEUSE**/Es Stains (équipes 1-2-3-4) du 23/11/19
U13 Critérium **FC LIVRY GARGAN**/Montfermeil Fc (équipes 1-2-3-4) du 23/11/19
U13 Critérium **SFC NEUILLY**/Usm Gagny (équipes 1-2-3-4) du 23/11/19
U13 Critérium **SO ROSNY**/Stade de l'Est (équipe 3) du 23/11/19
U13 Critérium **OL PANTIN**/As La Courneuve (équipes 1-2) du 23/11/19
U13 Critérium **CSL AULNAY**/Neuilly Plaisance Fc (équipes 1-2-3) du 23/11/19
U13 Critérium **UF CLICHOIS**/Noisy le Grand Fc (équipes 1-2-3-4) du 23/11/19
U13 Critérium **PARIS SPORT CULTURE**/Antillais de Paris 19è (équipes 1-2) du 23/11/19
U11 Critérium **NOISY LE GRAND FC**/Gournay Fc (équipe 1) du 23/11/19
U11 Critérium **DRANCY FC**/Af Bobigny (équipes 1-2) du 23/11/19
U11 Critérium **ES STAINS**/Cs Villetaneuse (équipes 1-2-3-4) du 23/11/19
U11 Critérium **USM GAGNY**/Sfc Neuilly (équipes 1-2-3-4) du 23/11/19
U11 Critérium **ES PARISIENNE**/Af Epinay (équipes 1-2-4) du 23/11/19
U11 Critérium **ESPERANCE ACADEMIE FOOTBALL BOBIGNY**/Csl Aulnay (équipes 3-4) du 23/11/19

U11 Critérium **AS LA COURNEUVE**/OI Pantin (équipes 1-2-3-4) du 23/11/19
U11 Critérium **CSM ILE ST DENIS**/Espérance Paris 19è (équipes 1-2-3-4) du 23/11/19
U11 Critérium **AS STAINS 93**/Enfants de la Goutte d'Or (équipe 1) du 23/11/19

Feuille de match informatisée (FMI)

- . *En cas de 1ère non-utilisation : avertissement,*
- . *En cas de 2ème non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,*
- . *En cas de 3ème non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.*

Les Clubs mentionnés en gras sont les clubs sanctionnés.

Avertissement

Seniors D2 A **Villepinte Fc**/Espérance Aulnaysienne 2 du 1/12/19 (absence d'explications)

U16 D2 A Villemomble Sports 2/**Es Stains** du 1/12/19 (absence d'explications)

U16 D2 B **So Rosny/Gournay Fc** du 1/12/19 (Rosny = connexion insuffisante, pas préparée en amont; Gournay = absence d'explications)

U16 D4 A Cosmos Fc/**Ja Drancy 4** du 1/12/19 (absence d'explications)

U16 D4 B **As Stains 93/As La Courneuve 2** du 1/12/19 (Stains = connexion insuffisante ; La Courneuve = absence d'explications)

U16 D4 C **Etoile Fc Bobigny/Es Parisienne 2** du 1/12/19 (absence d'explications)

U14 Coupe Villemomble Sports/**Drancy Fc** du 30/11/19 (absence d'explications)

Cdm D2 **OI Pantin/Haie Bertrand Asa** du 1/12/19 (absence d'explications)

55 ans Critérium Blanc Mesnil Sf/**Flamboyants de Villepinte** du 1/12/19 (absence d'explications)

2è Avertissement – 100 euros d’amende

U16 D2 A **Villemomble Sports 2**/Es Stains du 1/12/19 (absence d’explications)

U14 Coupe **Villemomble Sports**/Drancy Fc du 1/12/19 (absence d’explications)

Anciens D2 A Af Epinay 2/**Fc Livry Gargan** du 1/12/19 (absence d’explications)

Super Vétérans Poule B Gournay Fc/**Blanc Mesnil Sf** du 1/12/19 (absence d’explications)

55 ans Critérium **Blanc Mesnil Sf**/Flamboyants de Villepinte du 1/12/19 (absence d’explications)

3è Avertissement – Match perdu par pénalité

Néant

Fin de la réunion à 20h20

**Foot 93 est le journal numérique officiel du District de
la Seine-Saint-Denis de football**

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

SAUVAGE Marina

REDACTION

DUMONT Cécile

Directrice Administrative :	Mme. Marina SAUVAGE
Secrétaire de Direction :	Mme. Cécile DUMONT
Accueil :	Mme. Myriam AMRI
Responsable Compétitions :	M. Eric TEURNIER
Comptabilité :	M. Didier LEFEBVRE
Arbitrage :	Mme. Myriam AMRI

Mail: secretariat@district93foot.fff.fr

Téléphone: 01-48-19-89-40

Technique :	M. Marc MATHIEU
Chargé de Développement :	M. Jérémy MAYTRAUD
Conseiller Technique Départemental :	M. Christophe MORO

Mail: technique@district93foot.fff.fr

Téléphone: 01-48-19-89-40

**District de la Seine-Saint-Denis de football
65-75 Avenue Jean Mermoz
93120 La Courneuve**

